

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Office fédéral de la communication
Division Médias
Rue de l'Avenir 44
Case postale 252
2501 Bienne

Courriel : rtvg@bakom.admin.ch

Berne, le 4 février 2018

Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). Consultation.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur cette consultation et c'est bien volontiers que nous vous l'adressons. Travail.Suisse soutient un service public audiovisuel de qualité et accessible à toutes les régions du pays et à tous les groupes de population. Dans ce contexte, nous approuvons la révision de l'ordonnance fédérale sur la radio et la télévision. Il est judicieux que la SSR ainsi que les diffuseurs locaux et régionaux au service d'une concession puissent diffuser à l'avenir de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques dans leurs programmes. Il est tenu compte de manière appropriée des autres entreprises de médias.

Travail.Suisse se félicite en particulier dans ce projet :

- Des améliorations pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles pour lesquelles davantage d'émissions sous-titrées et en langage des signes seront progressivement disponibles.
- Du soutien futur à l'Agence télégraphique suisse (ats). L'ATS, en dépit des difficultés de la presse écrite qui l'affecte fortement et négativement, continue à fournir une couverture journalistique de qualité pour les rédactions de la presse nationale mais encore plus pour les rédactions de la presse régionale et locale et pour les chaînes radio-tv régionales. En renforçant son service de base (intégration de productions vidéo), elle renforce aussi son attractivité. Le soutien prélevé sur le produit de la redevance pour l'ATS est donc particulièrement bienvenu en cette période de crise et contribue à maintenir des emplois.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier
politique fiscale

